

[Français]

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Madame le président, cet après-midi, j'étais à vanter les députés de la Chambre, parce que les travaux progressaient rapidement. Déjà trois bills ont été étudiés cet après-midi, mais je pense que nous avons «frappé» de la pollution. Je crois qu'il sera plus difficile de faire adopter ce bill, et pourtant, j'aurais bien aimé que ce bill soit adopté cet après-midi. Ce bill qui a pour objet de protéger la santé et l'environnement contre le rejet des substances qui contaminent l'environnement, prévoyant l'établissement d'une commission d'étude d'abord sur les contaminants de l'environnement composée d'au moins 3 personnes. Cette question nous tenait et nous tient encore à cœur. Pour le prouver, le député de Richmond (M. Beaudoin) a présenté une motion le 20 mars, et je cite:

Comme la loi sur l'hygiène des établissements industriels et commerciaux ne s'applique pas dans le secteur minier et que ces entreprises ne sont pas soumises à la loi sur la protection de l'environnement, le ministre peut-il dire s'il va s'acquitter dès maintenant de sa responsabilité en exigeant que le groupe de travail qui étudie la question dans son ministère se penche immédiatement sur le problème de Thetford-Mines...

Il s'agissait d'un autre cas de pollution de l'environnement. Je tiens à féliciter le président du Conseil privé (M. Sharp) parce que je crois bien qu'il a tenu une fois parole, alors que M. Fortin lui demandait:

Le ministre de l'Environnement a déclaré tantôt qu'elle attendait l'adoption par la Chambre du bill C-25, relatif aux contaminants de l'environnement. Nous sommes d'accord quant à nous pour qu'on l'étudie en priorité. Cependant, c'est le gouvernement qui décide, et non pas l'opposition, de l'ordre des travaux. Est-ce que le président du Conseil privé, afin de clarifier cette question, serait d'accord pour proposer une entente afin que le bill C-25 soit étudié en priorité dès demain...

Et le président du Conseil privé de répondre:

Je remercie le député de sa suggestion. Je crois que tous veulent que ce bill soit adopté, et j'espère qu'il pourra au moins être lu pour la deuxième fois avant l'ajournement de Pâques.

Je ne sais pas si le président du Conseil privé avait consulté les conservateurs progressistes quand il a dit que tous étaient d'accord. Cet après-midi, je crois que nous avons du retard et que nous allons «manquer notre coup» pour déferer ce bill au comité permanent de la Chambre. Toutefois, je veux aussi féliciter le ministre de l'Environnement et lui dire que je suis heureux que dans ce domaine ce soit une dame qui s'occupe de la propreté du pays. Je suis certain que nous allons avoir un pays plus propre, un environnement plus sain.

Je veux dire un mot sur la commission d'étude sur les contaminants que cette loi permet de former. Elle sera composée de trois personnes. J'espère que cette commission fera des rapports. Elle servira probablement principalement à renseigner ou à aider le ministre relativement aux plaintes qu'elle va recevoir au sujet de certaines formes de pollution. Notre pays n'est pas beau à voir à cause de la pollution. L'eau, la mer, l'air, les routes, les parcs, les villes et toutes les campagnes sont pollués. Aujourd'hui, on ne peut pas sortir sans voir la laideur de la pollution.

● (1550)

Voilà pourquoi on voulait que ce projet de loi ait la priorité, car il s'agit d'un besoin urgent, une chose que réclame toute la population. Depuis des années, on se demande ce que le gouvernement provincial a l'intention de faire dans la province de Québec, ce que le gouvernement fédéral a l'intention de faire dans une autre province et ailleurs au Canada. L'espace aérien et les cours d'eau

*Santé et environnement—Loi*

navigables sont de juridiction fédérale tandis que les rivières et les petits cours d'eau sont de juridiction provinciale. C'est toujours la même chicane, madame le président.

J'ai fait de nombreux rapports aux gouvernements fédéral et provincial, mais rien ne bouge. C'est pour cette raison que je souhaite que ce comité soit efficace, et qu'on nomme des inspecteurs et des analystes vigilants pour travailler avec le comité, afin d'accomplir quelque chose, pour que l'on n'assiste pas à une simple création d'un comité cet après-midi. On en a «soupé» des abus, madame le président. Ce qu'on veut, c'est de «l'action», un comité qui travaille, un ministre qui se renseigne, qui commande des enquêtes sur la nature des polluants, sur la quantité et la qualité de ces polluants. Dans notre région, nous en sommes rendus au point que tous les cours d'eau sont pollués, et la population aquatique diminue de jour en jour, à tel point que dans certaines rivières on ne peut plus pêcher un seul poisson. Pourquoi? Cela est causé tantôt par un moulin à scie bâti sur le bord d'une rivière et qui y jette tout son bran de scie, plus loin il s'agit d'un moulin à papier qui jette tous les résidus de papier à la rivière, et tout cela tue les poissons et pollue les cours d'eau.

Je ne sais trop s'il y aura entente avec les provinces, parce qu'on lit dans le bill qu'il y aura consultation. Nous savons que c'est nécessaire qu'il y ait consultation avec les provinces. Si toutefois les provinces ne veulent pas «bouger», il faudra que le gouvernement fédéral fasse quelque chose, afin de «pousser dans le dos» des provinces et les forcer à nettoyer. Il est bien de dire qu'on le fera. Mais rien ne se fait, tout se détruit, et nous vivons dans une pollution incroyable.

Madame le président, j'espère que, dans le travail qui attend le ministre, elle saura commander la publicité nécessaire. Le gouvernement fait beaucoup de publicité pour rien, et souvent pour des sottises. Il s'agit pourtant d'une publicité qui s'impose. Il faudrait dénoncer les responsables de la pollution de l'eau, du sol ou de l'air, et leur faire une mauvaise publicité, s'il s'agit d'industriels. A mon avis, c'est encore la meilleure manière de maîtriser un industriel, de lui faire comprendre le bon sens, en lui faisant une mauvaise publicité.

Tout à l'heure, on parlait des amendes, et j'entendais dire qu'elles n'étaient pas assez fortes. A mon avis, la meilleure amende serait encore de dénoncer publiquement les responsables de la pollution et, encore une fois, d'obliger les industries à dépenser de l'argent, afin de protéger l'environnement, et ensuite, on pourrait publier le décret.

Il est bien entendu que, lorsqu'un ministère est en fonction et que la population ne reçoit aucun renseignement, aucun décret n'est publié. Je suis certain que le ministre à ce moment-là travaille dans le vide et que tous les membres de la commission travailleront aussi dans le vide, parce que la pollution n'est pas l'affaire de deux, trois ou dix hommes ou d'un ministre, mais l'affaire de toute la population. Il faut que le ministère mette la population en éveil pour qu'il y ait des dénonciations. Si un voisin est témoin qu'un industriel ou un individu pollue l'environnement, il devrait envoyer une pétition au ministère. Si le ministère n'agit pas, les députés devront alors dénoncer le ministère à cause de son inaction.

Je ne veux pas prendre plus de temps, parce que je voudrais que le ministre prenne la parole pendant quelques minutes pour qu'on puisse adopter le bill en comité, étant donné que nous attendons avec hâte l'application de cette loi.